

Page: 1/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

1 Identification

- · Identificateur de produit
- · Nom du commerce: DynaTred Part B Base
- · Autres moyens d'identification : Aucun autre identifiant
- · Utilisation recommandée et restriction de l'utilisation
- · Utilisation recommandée : Scellant de polyuréthane de catégorie de trafic de non-Sag
- Restrictions d'utilisation : Aucune information pertinente disponible.
- · Détails du fournisseur de la fiche de données sur la sécurité
- · Fabricant/Fournisseur:

Pecora Corporation 165, chemin Wambold Harleysville, Pennsylvanie, 19438 215-723-6051

· Numéro de téléphone d'urgence :

CHEMTREC (EN) 1-800-424-9300 (États-Unis/Canada)

2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange

Peau Irrit. 2 H315 Provoque une irritation de la peau.

Barrage des yeux. 1 H318 Cause de graves lésions oculaires.

Les sens de la peau 1 H317 peuvent provoquer une réaction cutanée allergique.

- · Éléments d'étiquette
- · Éléments d'étiquette GHS

Le produit est classé et étiqueté selon le système harmonisé mondial (GHS).

· Pictogrammes de danger:





GHS05 GHS07

- · Mot de signal : Danger
- · Déclarations de danger :

H315 Provoque une irritation de la peau.

H318 Cause de graves lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

· Déclarations de précaution :

P261 Évitez de respirer de la poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/spray

P264 Laver soigneusement après la manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu

de travail. P280 Portez des gants de protection et une protection oculaire.

P302-P352 Si sur la peau: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

P305-P351-P338 SI EN YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer.

P310 Appelez immédiatement un centre/médecin empoisonné.

P333-P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des

conseils/soins médicaux. P362-P364 Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant de les réutiliser.

(Cont'd. à la page 2)



Page: 2/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

(Cont'd. de la page 1)

P501 Disposer du contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

· Autres dangers II n'y a pas d'autres dangers qui n'ont pas été autrement classés et qui ont été identifiés.

3 Composition/information sur les ingrédients

· Caractérisation chimique : Mélanges

Composants	S:	
471-34-1	Carbonate de calcium	< 10 %
1305-78-8	Oxyde de calcium	< 10 %
	Barrage des yeux. 1, H318 Peau Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	
7631-86-9	Dioxyde de silicium	< 10 %
1313-59-3	Oxyde de sodium	< 2 %
	Peau Corr. 1A, H314; Barrage des yeux. 1, H318	
1344-28-1	Oxyde d'aluminium	< 2 %
12136-45-7	Oxyde de dipotassium	< 2 %
	Rencontré. Corr.1, H290; Peau Corr. 1A, H314; Barrage des yeux. 1, H318	
41556-26-7	bis (1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sabacate	< 1 %
	♦ Sens de la peau 1, H317	
3463-67-7	Dioxyde de titane	< 1 %
111-46-6	diéthylène glycol	< 1 %
	STOT RE 2, H373 Tox aigu. 4, H302	
25973-55-1	2-(2-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol PBT; Vpvb	< 1 %
	STOT RE 2, H373 Poussière combustible	
82919-37-7	Sethyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sabacate	< 1 %
	♦ Sens de la peau 1, H317	

Informations supplémentaires:

La non-classification en tant que cancérogène est basée sur une forme de produit non inhalable. Les listes du CIRC pour le dioxyde de titane indiquent que la substance doit être respirable.

Pour le libellé des énoncés de danger énumérés, veuillez consulter l'article 16.

Pour l'ingrédient énuméré, l'identité et/ou le pourcentage exact sont retenus comme secret commercial.

4 Mesures de premiers secours

- Description des mesures de premiers soins
- · Après l'inhalation :

La respiration des particules est peu probable pendant l'utilisation normale. Fournir de l'air frais; consulter un médecin en cas de plainte.

- Après le contact avec la peau :

Laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des

conseils/soins médicaux.

(Cont'd. à la page 3)



Page: 3/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

· Après contact visuel :

(Cont'd. de page 2)

Enlever les lentilles cornéennes si elles sont portées.

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

- · Après avoir avalé : N'induisez pas de vomissements; immédiatement appeler à l'aide médicale.
- · Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :

Troubles gastriques ou intestinaux lorsqu'ils sont ingérés. Réactions allergiques

Irritant pour la peau et les muqueuses.

- Danger: Provoque des lésions oculaires graves.
- Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire : Contient bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sabacate, Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique.

Traiter la peau et la muqueuse avec des préparations antihistaminiques et corticoïdes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- L'extinction des médias
- Agents d'extinction appropriés :

gaz

Poudre d'extinction d'incendie Gaseous agents d'extinctement Mousse Sable

Brouillard d'eau / brume

- · Pour des raisons de sécurité, les agents d'extinction inadaptés : Ruisseau d'eau.
- Risques spéciaux découlant de la substance ou du mélange La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.
- Conseils pour les pompiers
- · Équipement de protection :

Portez un dispositif de protection respiratoire autonome. Portez une combinaison entièrement protectrice.

6 Mesures de libération accidentelle

 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate.

Utilisez de l'équipement de protection individuelle au besoin.

- Précautions environnementales

Éviter le reiet dans l'environnement.

Informer les autorités respectives en cas d'infiltration dans le cours d'eau ou le réseau d'égouts.

- Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Serviette ou éponger le matériel et recueillir dans un récipient approprié.

Pour les déversements plus importants, ajouter de la sciure de bois, de la craie ou tout autre matériau de liaison inerte, puis balayer et jeter. Envoyer pour la récupération ou l'élimination dans les récipients appropriés.

Référence à d'autres sections

Consultez la section 7 pour obtenir de l'information sur la manipulation sécuritaire. Consultez la section 8 pour obtenir de l'information sur l'équipement de protection personnelle. Voir l'article 13 pour obtenir de l'information sur l'élimination.



Page : 4/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

(Cont'd. de page 3)

7 Manipulation et stockage

- Manipulation
- · Précautions pour une manipulation sécuritaire :

Ouvrez et manipulez le réceptacle avec soin. Tenir hors de portée des enfants. Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

- Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités
- · Exigences à respecter par les entrepôts et les réceptacles :

Conserver dans des conditions fraîches et sèches dans des récipients bien scellés.

- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Réservez loin des denrées alimentaires.
- · Utilisation (s) spécifique (s) Aucune information pertinente disponible.

8 Contrôles d'exposition/protection personnelle

- Paramètres de contrôle

 Composants avec des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail 	- С	omposants avec d	les valeurs	limites	qui nécessi	itent une surv	eillance sur	le lieu	de travail
---	-----	------------------	-------------	---------	-------------	----------------	--------------	---------	------------

471-34-1 Carbonate de calcium

PEL (E-U) Valeur à long terme : 15 '5 'mg/m3

La poussière totale et la fraction respirable

REL (USA) Valeur à long terme : 10 '5 'mg/m3

La poussière totale et la fraction respirable

TLV (E-U) TLV retiré

1305-78-8 Oxyde de calcium

PEL (E-U) Valeur à long terme : 5 mg/m3
REL (USA) Valeur à long terme : 2 mg/m3
TLV (USA) EL Valeur à long terme : 2 mg/m3
(Canada) EV Valeur à long terme : 2 mg/m3
(Canada) Valeur à long terme : 2 mg/m3
LMPE (Mexique) Valeur à long terme : 2 mg/m3

7631-86-9 Dioxyde de silicium

NIOSH REL (E-U) Valeur à long terme : 6 mg/m3
OSHA PEL (E-U) Valeur à long terme : 80 mg/m3

1344-28-1 Oxyde d'aluminium

PEL (E-U) Valeur à long terme : 15*; 5 mg/m3

poussière totale; Fraction respirable

REL (USA) Valeur à long terme : 10 '5 'mg/m3

comme Al-Total dust-Respirable/pyro powd./soudage f.

TLV (USA) EL Valeur à long terme : 1 mg/m3 comme Al; comme fraction respirable

Valeur à long terme : 1,0

(Canada) EV mg/m3 respirable, comme Al

Valeur à long terme : 10 mg/m3

(Canada)

(Cont'd. à la page 5)



Page : 5/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

(Cont'd. de page 4)

poussière totale

LMPE (Mexique) Valeur à long terme : 1 mg/m3

A4, respirable à fraccin

13463-67-7 Dioxyde de titane

PEL (E-U) Valeur à long terme : 15 mg/m3

Poussière totale

REL (USA) Voir l'application Pocket Guide. Une valeur à long terme

TLV (USA) EL : 10 mg/m3

LMPE (Mexique)

(Canada) Valeur à long terme : 10 '3 'mg/m3

la poussière totale; fraction respirable; CIRC 2B

EV (Canada) Valeur à long terme : 10

mg/m3 de poussière totale

Valeur à long terme : 10 mg/m3

A4

111-46-6 diéthylène glycol
WEEL (E-U) Valeur à long terme : 10 mg/m3
75-28-5 Isobutane

TLV (E-U) Valeur à court terme : 2370 mg/m3, 1000 ppm

(EX)

EL (Canada) EV Valeur à court terme : 1000 ppm

EX

(Canada) LMPE Valeur à long terme : 800

ppm révoqué au 01/01/18

(Mexique) Valeur à long terme : 1000 ppm

· Contrôles d'exposition

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies. Éloignez-vous des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Évitez de respirer de la brume, des vapeurs ou des vaporisateurs.

- · Contrôles techniques : Aucune information pertinente disponible.
- · Matériel respiratoire :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Utilisez un dispositif de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Un respirateur de poussière approuvé par NIOSH doit être utilisé pour les opérations générant de la poussière.

· Protection des mains :



Gants de protection

Portez des gants de protection pour manipuler le contenu des unités endommagées ou qui fuient. Les gants sont conseillés pour un contact répété ou prolongé.

· Protection oculaire :



(Cont'd. à la page 6)





selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

Suivez les directives nationales pertinentes concernant l'utilisation des lunettes de protection.

(Cont'd. de page 5)

- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
- · Limitation et surveillance de l'exposition à l'environnement Pas d'exigences particulières.
- · Mesures de gestion des risques Pas d'exigences particulières.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

· Apparence:

Forme: Coller

Couleur : Selon les spécifications du produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil d'odeur: Pas déterminé.

• pH-valeur: Pas déterminé.

Point de fusion/gamme de fusion : Pas déterminé.
Point d'ébullition/gamme d'ébullition : Pas déterminé.

• Point d'éclair: 93,3 oC (199,9 oF)

· Flammabilité (solide, gazeuse) : Non applicable.

• Température d'allumage automatique : Pas déterminé.

• Température de décomposition : Pas déterminé.

Danger d'explosion: Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosion

Inférieur: Pas déterminé.
Supérieur: Pas déterminé.
Propriétés oxydantes: Non-oxydant.

Pression de vapeur : Pas déterminé.

Densité:

Densité relative : 0.87

Densité de vapeur : Pas déterminé. **Taux d'évaporation:** Pas déterminé.

· Solubilité dans / Misibility avec

Eau : Pas miscible ou **difficile** à mélanger.

· Coefficient de partition (n-octanol/eau) : Pas déterminé.

Viscosité

Dynamique: Pas déterminé.
Cinématique: Pas déterminé.
Contenu DE COV: 0 g/L

o g/L

· Autres informations Aucune information pertinente disponible.

10 Stabilité et réactivité

(Cont'd. à la page 7)



Page : 7/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

· Réactivité: Aucune information pertinente disponible.

(Cont'd. de page 6)

- · Stabilité chimique : Stable sous des températures et des pressions normales.
- · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Aucune décomposition si elle est utilisée et stockée selon les spécifications.

- Possibilité de réactions dangereuses Réagit avec des agents oxydants.
- Conditions pour éviter la chaleur excessive.
- Matériaux incompatibles Oxydants
- Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions d'incendie seulement :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aigue : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- · Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification : Aucun.
- · Effet irritant primaire :
- · Sur la peau: Irritant pour la peau et les muqueuses.
- · À l'œil: Irritant fort avec le danger de blessures graves d'oeil.
- · Sensibilisation:

Contient bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sabacate, Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique.

- CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) :

La référence au dioxyde de titane est basée sur des particules respirables non liées et ne s'applique pas au produit tel qu'il est fourni.

13463-67-7	Dioxyde de titane	2 B			
NTP (Programme national de toxicologie) :					
Aucun des ingrédients n'est répertorié.					
- OSHA-Ca (Sécurité au travail et Administration de la santé) :					
Aucun des ir	ngrédients n'est répertorié.				

· Itinéraire probable (s) de l'exposition :

Ingestion. Inhalation. Contact visuel. Contact cutané.

- · Mutagénicité des **cellules** germinales : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- · Cancérogénicité: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- · Toxicité reproductrice : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- · Exposition STOT-single : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- Exposition répétée par STOT : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- · Risque d'aspiration : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

12 Informations écologiques

- Toxicité
- · Toxicité aquatique

(Cont'd. à la page 8)





selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

(Cont'd. de la page

41556-26-7 bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sabacate

LC50 0,97 mg/l (lepomis macrochirus)

- · Persistance et dégradabilité Aucune information pertinente disponible.
- · Potentiel de bioaccumulation : Aucune information pertinente disponible.
- · Mobilité dans le sol : Aucune information pertinente disponible.
- Autres effets indésirables Aucune information pertinente disponible.

13 Considérations d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

De plus petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

Peut être éliminé avec les ordures ménagères après la consolidation après consultation avec l'exploitant de l'installation d'élimination des déchets et les autorités compétentes et adhérer aux règlements techniques nécessaires. L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité d'éliminer les matières inutilisées, les résidus et les conteneurs conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales pertinentes concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

14 Informations sur les transports

- · Numéro de l'ONU
- · DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non réglementé.
- Nom d'expédition approprié de l'ONU
- DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non réglementé.
- Classe des risques de transport(es)
- · DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA
- · Catégorie non réglementée.
- Groupe d'emballage
- · DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non réglementé.
- Risques environnementaux
- · Polluant sémineux :

N٥

- · Précautions spéciales pour l'utilisateur Non applicable.
- Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL73/78 et le Code du BAC ne s'appliquent pas.

15 Renseignements réglementaires

(Cont'd. à la page 9)



Page: 9/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

(Cont'd. de la page 8)

- Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
- États-Unis (États-Unis)
- Sara
- · Article 302 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Article 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Article 313 (Listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

1344-28-1 Oxyde d'aluminium

TSCA (Toxic Substances Control Act)

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

- Proposition 65 (Californie)
- Produits chimiques connus pour causer le cancer :

La référence au dioxyde de titane est basée sur des particules respirables non liées et ne s'applique pas au produit tel qu'il est fourni.

13463-67-7 Dioxyde de titane

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité développementale chez les femelles :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité développementale chez les hommes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité développementale :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- EPA (Environmental Protection Agency):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) :

La référence au dioxyde de titane est basée sur des particules respirables non liées et ne s'applique pas au produit tel qu'il est fourni.

13463-67-7 Dioxyde de titane

2 B

· Liste des substances domestiques canadiennes (LSD) :

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

16 Autres informations

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valide.

· Abréviations et acronymes:

Adr: Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par la route

Imdg: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

DOT : Département des transports des États-Unis lata: Association internationale du transport aérien

Cas: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

LC50: Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent



Page: 10/10

selon le Règlement HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et WHMIS 2015

Nom du commerce: DynaTred Part B Base

(Cont'd. de page 9)

OSHA: Sécurité au travail et administration de la santé Rencontré. Corr.1: Corrosif aux métaux - Catégorie 1

Tox aigu. 4: Toxicité aigue - Catégorie 4

Peau Corr. 1A: Corrosion/irritation de la peau - Irrit cut de catégorie 1A. 2: Corrosion/irritation de la

peau - Catégorie 2

Barrage des yeux. 1: Dommages oculaires graves/irritation des yeux -

Catégorie 1

Sens de la peau. 1: Sensibilisation à la peau - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) -

Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée) -

Catégorie 2

Sources

Site Web, Agence européenne des produits

chimiques (echa.europa.eu)

W ebsite, US EPA Substance Registry Services (ofmpub.epa.gov/sor Internet/registry/substreg/home/aperçu/home.do)

Site Web, Chemical Abstracts Registry, American Chemical Society

(www.cas.org) Patty's Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, éd.

ISBN: 978-0-470-07488-6

Toxicologie de Casarett et Doull : The Basic Science of Poisons, 8th Ed., Klaasen, Curtis D., ed., ISBN: 978-0-07-176923-5.

Feuilles de données de sécurité, Fabricants individuels

SDS préparé par :

ChemTel Inc.

1305, avenue North Florida

Tampa, Floride États-Unis 33602-2902

Sans frais Amérique du Nord 1-888-255-3924 Intl.

Site Web: www.chemtelinc.com